

REGLEMENT Mouches Junior 29 2012

Concours de pêche à la mouche pour les 10 à 18 ans en Finistère



<u>Article I.</u>	<u>COMPÉTENCES</u>
<u>Article II.</u>	<u>RÉGLEMENTATION</u>
<u>Article III.</u>	<u>APPLICATION D'AUTRES NORMES</u>
<u>Article IV.</u>	<u>MODALITÉS DE LA COMPÉTITION</u>
<u>Article V.</u>	<u>INSCRIPTIONS & ADHESIONS</u>
<u>Article VI.</u>	<u>COMITÉ D'ORGANISATION DU TOURNOI</u>
<u>Article VII.</u>	<u>LE COMITE D'ARBITRAGE DU TOURNOI</u>
<u>Article VIII.</u>	<u>CONVOICATIONS ET INFORMATIONS DE BASE</u>
<u>Article IX.</u>	<u>DÉROULEMENT</u>
<u>Article X.</u>	<u>ANNULATION DE MANCHE</u>
<u>Article XI.</u>	<u>CONCURRENTS</u>
<u>Article XII.</u>	<u>ÉQUIPEMENTS ET LEURRES</u>
<u>Article XIII.</u>	<u>POISSONS PRIS EN COMPTE</u>
<u>Article XIV.</u>	<u>VALIDATION DES POISSONS</u>
<u>Article XV.</u>	<u>INFRACTIONS AU RÉGLEMENT</u>
<u>Article XVI.</u>	<u>SANCTIONS</u>
<u>Article XVII.</u>	<u>RÉCLAMATIONS</u>
<u>Article XVIII.</u>	<u>DÉFINITIONS</u>
<u>Article XIV.</u>	<u>ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENTS</u>
<u>Article XX.</u>	<u>RÉCLAMATIONS</u>
<u>Article XXI.</u>	<u>PRIX ET TROPHÉES</u>
<u>Article XXII.</u>	<u>CONDITIONS</u>

[Article XXIII. ATTRIBUTION DES POINTS](#)

[Article XXIV. PRIX ET TROPHÉES ANNUELS](#)

[Article XXV. FIN](#)

PARTIE PRÉLIMINAIRE

COMPÉTENCES

La Fédération de Pêche et de Protection du milieu Aquatique du Finistère, aussi désignée ci-dessous FD 29, est une entité à caractère légale et déclarée.

RÈGLEMENTATION

La FD 29 a adopté le présent règlement conformément aux règles générales de Pêches Sportives.

APPLICATION D'AUTRES NORMES

Outre les points de ce présent règlement, seront appliqués :

- La législation française, en cours, en matière d'exercice de la pêche conformément au Code de l'environnement
- La législation du département, où se dispute l'Open en cours, en matière d'exercice de la pêche, conformément à l'arrêté préfectoral réglementant la pêche dans ce département.

MODALITÉS DE LA COMPÉTITION

Ces compétitions traitent de la pêche au fouet à la mouche. Elles se déroulent du bord en individuel.

La compétition, sous tous ses aspects (organisation et sportifs), sera réglementée par le présent règlement et les extensions réglementaires locales (programme) qui le compléteront. Ils devront obligatoirement être suivis par tous les concurrents.

INSCRIPTIONS & ADHESIONS

Les compétiteurs disposeront de tous les éléments et informations d'inscription sur le site de la FD 29.

Les compétiteurs devront s'inscrire sur le site de la FD 29 ou par courrier en joignant l'attestation parentale.

ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION DU TOURNOI

Le Comité de coordination du championnat est constitué pour 2012 de la façon suivante :

Le Comité permanent sera composé par les techniciens de la Fédération :

Agent de développement FD29
Agent de développement FD29
Stagiaire BPJEPS FD 29

Mathieu Le Bouter
Loïc Apamon
Christophe Dumoulin

LE COMITE D'ARBITRAGE DU TOURNOI

Le comité d'arbitrage du tournoi est composé des membres organisateurs et des commissaires fournis par les différentes AAPPMA ainsi que les bénévoles de la compétition. Le comité d'arbitrage est souverain et responsable de la stricte application du règlement.

En cas de litige, il statuera à la demande des compétiteurs ou de toutes autres personnes compétentes.

L'arbitre de la FD 29 sera le président du comité d'arbitrage. Il sera chargé de l'information et de la coordination des commissaires, de l'information des concurrents, de la gestion des résultats et de toutes tâches liées au déroulement sportif des épreuves.

CONVOCATIONS ET INFORMATIONS DE BASE

Le comité d'organisation de l'open présentera en même temps que le bulletin d'inscription la fiche parcours et technique au plus tard, une semaine avant l'épreuve, la convocation à la compétition, ainsi que l'extension réglementaire locale, le programme, qui la régira. Les bases, extension réglementaire locale concernent de façon claire au moins les aspects suivants :

- La date, les horaires ainsi que le lieu, l'itinéraire de la compétition
- Les délais et formalités requises pour s'inscrire
- L'équipement éventuellement spécifique à cet open (bottes...)
- Le programme (règlement) propre à la date complétant le présent règlement.

DÉROULEMENT

Les opens Mouches Junior se dérouleront en individuel. Cependant deux concurrents se partageront les secteurs de pêche qui leur seront attribués. L'Organisation sera chargée de former des binômes par tirage au sort.

Les opens se dérouleront sur une demi journée, mais comporteront deux manches. Un open Mouches Junior comportera 2 rotations de secteur au total. Le temps de pêche minimal pour chaque manche est fixé à 1h15. Les heures de départ, de roulement, de fin, seront fixées par le comité d'organisation du tournoi pour garantir le meilleur déroulement sportif et, dans la mesure du possible, en fonction de l'activité des poissons.

En cas d'annulation d'une manche, suivant les conditions du présent règlement, le classement se fera en tenant compte des manches restantes. De même, les points seront acquis pour le classement général annuel.

L'attribution des secteurs fera faire appel au tirage au sort public.

Les autres points du déroulement de l'épreuve seront définis dans l'extension réglementaire locale (programme) mise en place par le comité d'organisation. Ce comité veillera à respecter une équité dans la mise en place des secteurs.

Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors de la réunion des compétiteurs au briefing de la compétition. Elles seront matérialisées sur le terrain, s'il y a lieu, par tout moyen à la convenance de l'organisation.

L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit, ou celles présentant des risques appréciés par l'organisateur local, les lignes haute tension, etc.....

ANNULATION DE MANCHE

Le comité organisateur peut annuler une manche ou la totalité de l'épreuve si la sécurité des participants ne peut être assurée, notamment en ce qui concerne les conditions climatiques et les inondations.

En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche son départ sera retardé. Si les conditions atmosphériques le permettent et dans la mesure des possibilités horaires, la manche pourra ensuite se dérouler normalement ou réduite en durée. S'il n'y a pas d'amélioration ou que le temps ne le permet plus, la manche sera annulée.

Si l'orage se déclare pendant une manche, la pêche sera immédiatement arrêtée par les commissaires, qui inviteront les concurrents à poser leurs cannes à terre à l'horizontale et opposées aux pêcheurs. Si les conditions atmosphériques et le programme horaire le permettent, le comité d'arbitrage signalera la reprise de la manche. En fonction de la durée de l'arrêt, la manche sera reprise au round suivant ou pourra être raccourcie.

DÉROULEMENT SPORTIF

CONCURRENTS.

Les participants ne pourront concourir que s'ils présentent une autorisation parentale joint à la fiche d'inscription.

Les défections définitives ou temporaires, les abandons devront être communiqués au comité d'arbitrage de l'open et nécessiteront son autorisation.

Il sera demandé à chaque concurrent de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, du comité d'organisation et du jury. De même, il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas que des poissons !). Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné.

La participation aux opens Mouches Junior implique la collaboration des concurrents aux reportages médias de ces événements et donnent le droit à la FD 29 le libre droit de l'image.

ÉQUIPEMENTS ET MOUCHES

Les compétitions se dérouleront exclusivement au fouet, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie pêche à la mouche au fouet (sèche, noyée, nymphe, streamer) limités à 2 hameçons sur la ligne. L'emploi d'indicateurs (fils et pâtes marqueur) sont autorisées.

Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises. **Les concurrents sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons simples et à écraser les ardillons ou bien utiliser des hameçons sans ardillons !**

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir au maximum 2 cannes pendant l'épreuve.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nouées ou métalliques. Sont aussi autorisées les pinces buccales pour saisir de façon non traumatisante les poissons.

Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts.

Tous types d'amorces, pâtes appâts, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégner sur autre chose que leur ligne dans le but d'attirer le poisson sont interdits.

POISSONS PRIS EN COMPTE

Sont considérés valides les poissons vivants qui atteignent la taille minimum indiquée appartenant aux espèces suivantes :

Espèce	Code	Taille minimale (en mm)
Truite fario (Salmo trutta)	TRF	200
Truite arc en ciel (Oncorhynchus mykiss)	TAC	200
Rotengle (Scardinius erythrophthalmus)	ROT	100
Saumon atlantique (Salmo salar)	SAT	500
Alose	ALO	400
Mulet	MUL	300

Il sera possible au comité d'organisation du tournoi de limiter le nombre d'espèces concernées par la compétition, quand cette mesure est dictée par la nécessité de protection d'une espèce, même temporaire (période de fraie par exemple ou population trop fragile).

Sur les opens Leurres Junior aucun quota ne sera appliqué.

Au cas où le poisson, ferré sur le secteur attribué au concurrent sort de la zone de ce secteur pendant la bagarre, il sera comptabilisé bien que sorti de l'eau hors zone.

Si le poisson est ferré pendant le temps du secteur, le pêcheur disposera de 5 minutes pour sortir le poisson de l'eau. Son binôme devra rester présent sur le secteur pendant cette durée et procéder à la validation du poisson.

VALIDATION DES POISSONS

Chaque compétiteur disposera d'un moyen de mesure officiel de la FD 29 via les commissaires. Ce matériel sera fourni à la réunion des compétiteurs et rendu avec les fiches de marque lors de la dernière manche. Une caution pourra être demandée pour ce prêt.

Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, les commissaires seront chargés de contrôler la capture et de l'inscrire sur la feuille de marque.

En cas de litige lors de la validation du poisson, les participants devront appeler le commissaire de secteur qui tranchera. En cas de litige, aucun poisson ne sera pris en compte sans la présence d'un commissaire.

Ne seront considérés valides que les poissons capturés devant les opercules et repartis vivants en bonnes conditions après la remise à l'eau.

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. On prendra toutefois le temps de prendre un cliché.

Le comité d'arbitrage assurera la bonne mise en œuvre de ce contrôle. Tout débordement frauduleux, toute tentative visant à gagner du temps seront sectionnés selon leur gravité par le jury.

Tout poisson tombé, tracté sur le sol, poussé ou hissé avec les pieds ne sera pas validé.

RÉGIME DISCIPLINAIRE

INFRACTIONS AU RÈGLEMENT

En général, sera considérée comme une infraction, toute action non conforme aux normes établies dans ce règlement et dans l'extension réglementaire locale. Cette action sera donc passible d'une sanction.

Les infractions au règlement sont de trois sortes :

- Infraction légère
- Infraction grave
- Infraction très grave

La relation des infractions commises durant une manche par les différents participants ainsi que les sanctions correspondantes, devront être exposées à côté des classements, pour que tous les participants en aient connaissance.

L'Organisation devra prendre des mesures disciplinaires contre les auteurs d'infractions. L'instruction de l'affaire sera soumise au comité d'arbitrage qui statuera sur la sanction à imposer dans le cadre du règlement. Ceci en présence des membres du comité d'arbitrage et du ou des auteurs présumés de l'infraction.

SANCTIONS

Les infractions au règlement seront sanctionnées par une déduction de points au classement, comme il se doit, selon la table descriptive des sanctions.

Toutes les sanctions affecteront le classement général. Le classement du "Big Fish" ne sera affecté que par les sanctions des infractions très graves.

Les sanctions qui auront été attribuées se cumuleront, mais ne peuvent s'appliquer que pour la manche durant laquelle les infractions ont été commises.

Table descriptive des sanctions :

INFRACTION LÉGÈRE (Réduction de points de captures)

Chute de poisson à terre lors de la manipulation. Non comptabilisation du poisson.

Avoir tué accidentellement un poisson. A la seule exception des espèces susceptibles de créer des déséquilibres écologiques. + retrait des points correspondant à la taille minimale de l'espèce en question.

Ne pas suivre les ordres du Jury ou ne pas suivre les instructions de l'Organisation. Retrait de 200 points

Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore. Retrait de 200 points

INFRACTION GRAVE (Disqualification de la manche et annulation des points marqués durant celle-ci)

Commencer une manche sans l'autorisation du Jury.

Mettre fin à une manche sans l'autorisation du Jury.

Transgresser les règles relatives aux équipements et leurres.

Transgresser la réglementation générale

Ne pas venir en aide le cas échéant à un autre pêcheur.

Recourir à une aide extérieure dans l'exercice de la pêche.

Ne pas respecter le tirage au sort et l'attribution des secteurs. Pêcher hors zone et pendant les temps de rotation.

Ne pas suivre les ordres du Jury ou ne pas suivre les instructions de l'Organisation. Récidive.

Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore. Récidive.

INFRACTION TRÈS GRAVE (Disqualification de la compétition)

Récidiver une infraction grave

Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de l'open

Pêcher pendant la période d'interdiction.

Tuer volontairement un poisson.

RÉCLAMATIONS

Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la manche (heure officielle de fin du temps de pêche de chaque compétiteur), pour formuler les réclamations qui peuvent avoir lieu. Aucune réclamation concernant la compétition ne pourra être faite après.

La décision du comité d'arbitrage est motivée, définitive et non contestable. Il aura statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche.

CLASSEMENTS

DÉFINITIONS

Longueur des captures. C'est la longueur totale en millimètres, qui est retenue.

La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Pour toutes les compétitions, il sera utilisé des planches de mesure officielles. Elles sont à la disposition des participants avant la compétition pour effectuer un étalonnage de leur propre moyen de mesure.

La « longueur totale », c'est l'addition des longueurs finales après retrait des points de sanctions.

ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENTS

Classement par manche :

Les compétiteurs se classent selon la longueur totale obtenue. Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par millimètre selon la définition de la longueur de capture selon les espèces. Le vainqueur de la manche sera le compétiteur qui aura obtenu la valeur la plus élevée de la manche (points poissons).

Les ballottages seront traités comme suit :

- Le plus petit nombre de poissons valides (prime à la grosseur des poissons)
- Le plus gros poisson

À l'issue de la manche, chaque compétiteur se verra crédité de la longueur totale à laquelle viendra s'additionner celle(s) créditée(s) lors d'autres manches.

Classement général de l'open :

Le vainqueur de l'open Leurres Junior sera le concurrent ayant comptabilisé le plus grand nombre de points à l'issue des 2 manches.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations devront être formulées au Jury de l'épreuve.

La décision du Jury est motivée, définitive et non contestable.

Une fois que le Jury aura traité les réclamations ou aura donné un temps pour répondre, les classements seront définitifs.

PRIX ET TROPHÉES

PRIX ET TROPHÉES

La compétition récompensera les trois premiers concurrents de l'épreuve.

La remise des trophées, récompenses en matériel sportif ou lots divers se fera comme indiquée ci-dessus.

L'organisateur local peut à sa convenance récompenser d'autres participants : gros poisson, le plus jeune pêcheur, femme, ... (Sous réserve d'avoir 3 participants au mini)

Les partenaires institutionnels et commerciaux de l'événement sont encouragés à participer financièrement à l'effort de gestion halieutique mené par l'AAPPMA locale.

CLASSEMENT GENERAL ANNUEL

CONDITIONS

Pour prétendre à figurer au classement général annuel de la compétition Mouches Junior, les 2 meilleurs résultats de la saison seront pris en compte.

ATTRIBUTION DES POINTS

Pour prétendre à participer au classement général, les participants devront concourir à 2 opens au minimum.

- Une majoration de 20 points par participant sera accordée.
- Le capot rapporte 0 point.
- Le calcul est effectué de la façon suivante :

Score = [points-place] + [20 x (nombre de compétiteurs - rang)] + [(nombre de points poisson) x 0,2]

Exemples

Un pêcheur termine troisième d'un open auquel participent 40 compétiteurs avec 3200 points poisson.

- Son score au classement national est donc : $9000 + (20 \times (40-3)) + (3200 \times 0,2)$, soit 10 380 points.

- Le même résultat avec seulement 32 compétiteurs lui aurait valu un score de 10 220 points.

Le système de points place attribue un nombre de points « fixe » par place. La place de 1er valant 10 000 pts, 2ème 9 500, 3ème 9 000, 4ème 8 700, etc. Nous appliquons un nombre de points décroissant au fur et à mesure du classement. Suivant un barème qui sera publié sur notre site.

Ce critère nivelle la valeur des dates mais les déconnecte de la difficulté et du résultat en termes de prises. Nous avons donc ajouté une pondération en fonction du nombre de participants à l'open. En effet une victoire avec 60 compétiteurs est plus dure à obtenir qu'une victoire avec 20 ! En fonction de votre place au classement général de l'open votre total point sera donc majoré ($20 \text{ pts} \times (\text{nbre de compétiteurs} - \text{place dans l'open})$).

La pondération des points poissons permet de récompenser les performances en termes de prise et de points réalisés lors du concours. De ce fait, un concours gagné avec une grosse majoration de points poisson récompense plus largement le compétiteur.

Les points place seront attribués de la façon suivante :

rang	pts place
1	10000
2	9500
3	9000
4	8700
5	8400
6	8100
7	7900
8	7700
9	7500
10	7300
11	7100
12	6900
13	6700
14	6500
15	6300
16	6100
17	5900
18	5700

19	5500
20	5300
21	5100
22	5000
23	4900
24	4800
25	4700
26	4600
27	4500
28	4400
29	4300
30	4200
31	4100
32	4000
33	3900
34	3800
35	3700
36	3600
37	3500
38	3400
39	3300
40	3200
41	3100
42	3000
43	2900
44	2800
45	2700
46	2600
47	2500
48	2400
49	2300
50	2200
51	2150
52	2100
53	2050
54	2000
55	1950
56	1900
57	1850
58	1800
59	1750
60	1700
61	1650
62	1600
63	1550
64	1500
65	1450
66	1400
67	1350
68	1300
69	1250
70	1200
71	1150
72	1100
73	1050

74	1000
75	950
76	900
77	850
78	800
79	750
80	700
81	650
82	600
83	550
84	500
85	450
86	400
87	350
88	300
89	250
90	200
91	180
92	160
93	140
94	120
95	100
96	80
97	60
98	40
99	20
100	0

Les ballottages seront traités comme suit :

Le plus petit nombre de poissons valides (prime à la grosseur des poissons)

Le plus gros poisson

PRIX ET TROPHÉES ANNUELS

Le classement général annuel récompensera les trois premiers concurrents de l'année par une remise de trophées lors de la cérémonie de remise des prix.

PARTIE FINALE

FIN

Le présent règlement sera obligatoirement complété par l'extension réglementaire locale et le programme édités par l'organisation locale.

*Les auteurs : David PIERRON
Mathieu Le Bouter
Sylvain Bourhis
Christophe Dumoulin
Version 2012*